



12-08-2019

LETTRE OUVERTE

à Emmanuel Macron, président de la République, Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, et François Croquette, ambassadeur pour les droits de l'Homme chargé de la dimension internationale de la Shoah, des spoliations et du devoir de mémoire

« Il est du devoir de la communauté internationale de faire pression sur le gouvernement chinois pour éviter une répression sanglante »

Depuis plus de deux mois la population de Hong Kong réclame en masse dans la rue que le pouvoir mis en place par Pékin respecte les accords concernant la cession à la Chine de l'ancienne colonie britannique et des Nouveaux Territoires. Depuis ce mardi 6 août 2019, elle se voit menacée d'une intervention armée qui, au regard de toutes les situations semblables, récentes ou passées, risque forcément d'être meurtrière.

Devant la menace d'une répression sanglante, nous demandons au gouvernement français ainsi qu'aux autres gouvernements européens d'affirmer avec force et au plus vite leur vive réprobation d'une solution militaro-policière violente et d'exiger le respect par la Chine du droit au suffrage universel énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Le Bureau pékinois des affaires de Hong Kong et Macao a adressé lors d'une conférence de presse, tenue le 6 août dernier, un avertissement à ce qu'il qualifie de « *tout petit groupe de criminels violents et sans scrupules et les forces répugnantes qui se cachent derrière eux* » : « *À jouer avec le feu, vous allez vous brûler à coup sûr. Ce n'est qu'une question de temps, le châtiment viendra.* » a-t-il déclaré.

Les protestataires de Hong Kong ont voulu d'abord rejeter le danger immédiat d'un projet de loi d'extradition vers la Chine qui aurait rendu tout récalcitrant justiciable d'un appareil judiciaire chinois qui ignore le respect de la Constitution, la séparation des pouvoirs, l'indépendance des juges et le libre exercice de leur profession par les avocats saisis de dossiers « sensibles ». Sans oublier les condamnations à la peine capitale qui pourraient être prononcées.

Mais par-delà cette crainte immédiate, il y a le désir de fonder sur le suffrage universel la vie politique du territoire, pour que l'exécutif et le Conseil législatif émanent de la population dans son ensemble et non de corps électoraux restreints et désignés de telle manière que Pékin en aura toujours le contrôle. Le suffrage universel, promis dans la loi fondamentale qui organise le territoire, est toujours reporté et refusé. Ce refus est évidemment prévisible, de la part d'un pouvoir qui depuis soixante-dix ans refuse le suffrage universel à son milliard de ressortissants : l'on voit mal pourquoi il courrait le danger de l'accorder à Hong Kong.

La Chine ne veut pas s'embarrasser des libertés de Hong Kong et se donne le droit d'y faire la loi s'il en est besoin. « *La Chine ne sera pas faible avec ceux qui enfreignent la loi*, menace

Pékin. *Ne sous-estimez jamais la ferme détermination et la puissance immense du gouvernement central ».*

A l'heure où se durcit la menace d'une intervention armée, il est du devoir de la communauté internationale de peser pour éviter une répression sanglante.

Signataires :

- **ACAT France – Action des Chrétiens contre la torture**
- **ECPM – Ensemble contre la peine de mort**
- **LDH – Ligue des droits de l'Homme**
- **Mémorial 98**
- **Solidarité Chine**